

Le lundi du 26 septembre 1991

Le vingt six septembre mil neuf cent quatre vingt onze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> Richard JOSEPH, maire. La séance a été publique.

Date de convocation 20 septembre 1991.

Présents: Tous.

Lieu/taire de séance: M<sup>me</sup> Gouedo Fela.

15/11  
Compte administratif  
1990

Le compte administratif 1990, présenté par M<sup>r</sup> JOSEPH, maire et présidé par M<sup>me</sup> Gouedo, l'adjoint, est examiné par le Conseil Municipal.

Section de Fonctionnement:

Recettes:	331730,07
Dépenses:	<u>-223702,35</u>
Excédent:	108027,72
Prélèvement pour dépenses invest.	<u>164163,58</u>

Reste défic. 56135,80 F.

Section d'Investissement:

Recettes:	249172,04
Dépenses:	<u>215771,61</u>

Excédent:	33400,43
<u>Déficit global de l'exercice:</u>	56135,80 F. - 33400,43 F. = <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-22735,37</span>

Situation finale

Produits antérieurs:	261 292,61 F
Déficit année 1990:	22 735,37 F
Excédent en fin d'année 1990:	<u>238 557,24 F</u>

La somme à disposer pour le Budget supplémentaire est de 238 557,24 F. Le compte administratif 1990 est voté à l'unanimité.

155. Construction d'une salle polyvalente.

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'une salle polyvalente sur un terrain appartenant à la commune, situé au Bourg de Combiers et jouxtant l'avenue école. Le coût d'objectif du projet est estimé à 491 865,85 F toutes taxes et 583 352,89 F tous taxes.

M. le Maire précise qu'une subvention d'un montant maximum de 147 559,75 F pourrait être obtenue du département. Le solde de la dépense pourrait être acquitté partie à l'aide des ressources générales du budget, partie à l'aide d'un emprunt.

Après en avoir délibéré et à une majorité de huit voix contre trois, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ce projet et décide de le financer de la manière suivante:

- Subvention du Conseil Général:	147 559,75 F
- Emprunt Crédit Agricole	205 793,14 F
- Budget supplémentaire, sect. Inv.	230 000,00 F.

pour un montant TTC de: 583 352,89 F.

Il précise que dans l'emprunt de 205 793,14 F, une somme de 91 417,05 F représentant le montant de la T.V.A. sera financée par un prêt relais d'une durée de deux ans.

Le Conseil Municipal sollicite donc du Conseil Général de la Charente, l'octroi d'une subvention de 30% sur un montant hors taxes de travaux de 491 865,85 F soit une somme de 147 559,75 F.

156. Budget supplémentaire 1991 voté à une majorité de 8 voix contre 3 pour les montants suivants:



OBJET

DÉLIBÉRATION

Fonctionnement

Recettes:

252432 F

De penses:

- Contrôles de bâtiments: 12023 F.
  - Subventions: 669 F
  - Prêt-vements pour dépenses d'investissement: 239710 F.
- 
- 252432 F.

Investissement

Recettes:

- Prêt-vement sur recette de fonctionnement: 239710 F.
  - Subvention Conseil Général: 140000 F.
  - Emprunt: 220000 F.
- 
- 599710 F

De penses

- Travaux de bâtiment Salle des fêtes: 584000 F
  - Acquisition lecture reproduction: 157100 F.
- 
- 599740 F.

157 Tableau des effectifs de la collectivité

M. le Maire invite le Conseil Municipal à établir le tableau des effectifs de la collectivité avec durée de travail hebdomadaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe ainsi le tableau des effectifs de la collectivité:

Nombre d'emplois: deux; - une secrétaire  
- un agent d'entretien de la voirie publique.

Durée hebdomadaire de travail:

Secrétaire de mairie: 10h.  
Agent d'entretien de la voirie publique: 16h.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents.

J. P. H.
Goué
Kerrec
Laguer  
~~...~~
~~...~~
~~...~~
~~...~~  
Lefebvre
Lefebvre
Lefebvre
Lefebvre